TOURNOI NATIONAL L'HUISSERIE 9 FT 10 DECEMBRE 2023

- 1. Le tournoi du 9 au 10 décembre 2023 est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il est autorisé sous le n° (en cours) de la Ligue des Pays de la Loire.
- 2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
- 3. Le Juge Arbitre du tournoi est madame Nelly Duval assistée de monsieur Alain Lopez. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Le GEO principal est monsieur Cyril Boileau.
- 4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2023/2024 le jour du tournoi et ne doit pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux minimes (ayant au minimum le classement D7), cadets, juniors, séniors et vétérans et pour les catégories de classement N2/N3/R4/R5/R6/R7/D7/D8/D9/P10/P11/P12. Les simples et mixtes se dérouleront le samedi, les doubles se dérouleront le dimanche. La combinaison simple et mixte est impossible.
- 5. La date limite d'inscription est fixée au **samedi 25 novembre**. Les droits d'engagements sont de 15€ pour 1 tableau et 20€ pour 2 tableaux (combinaison simple et mixte non autorisée).

6. Les inscriptions et les paiements se feront exclusivement par Badnet.

Aucune inscription ne sera possible par courrier, par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter et de clore les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée. Le regroupement des séries, si nécessaire, se fera à l'appréciation du comité d'organisation et du juge arbitre au moment du tirage au sort. Pour respecter les horaires prévus pour ce tournoi, le nombre de participants sera limité par tableau. Les joueurs seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

- 7. La compétition se déroule en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux sont constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants, ou poule unique selon le nombre d'inscrits, suivant le CPPH et en accord avec les JA.
- 8. Une convocation sera adressée aux joueurs et aux clubs par mail vers le 4 décembre.
- 9. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- 10. Tout joueur non présent sur le court cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
- 11. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit le signaler à un des deux juge-arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 12. Le temps d'échauffement est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants sont testés, dès l'arrivée des participants sur le court. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il peut être réduit à la demande des intéressés. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage audessus du court est compté faute au service et en cours d'échange.

- 13. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- 14. En cas de désaccord, le volant utilisé sera celui vendu à la table de marque le jour du tournoi. Volants plumes officiels : Babolat 1
- 15. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les courts.
- 16. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les pauses, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux courts par le Juge arbitre.
- 17. En dehors des finales et sauf désignation d'un arbitre par la table de marque, les matchs sont autoarbitrés. Les finales ayant des joueurs/joueuses N seront arbitrées par des arbitres officiels.
- 18. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (dimanche 26 novembre) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de la Loire de Badminton (3 rue Pierre Lise 49100 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toutes compétitions, six mois pour une récidive.
- 19. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
- 20. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- 21. Seul le représentant du club (référent du club sur Poona) est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
- 22. Le participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux tournois de badminton de l'ALSB sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.
- 23. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
- 24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.